

Arrêté portant nomination à la présidence de la commission des marchés

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu le Code de la commande publique, notamment en application du 1° de l'article L.1211-1,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du CA n°2016/07/09-11 du 19 juillet 2016 portant approbation de la politique d'achat de l'Université et notamment son annexe AMU-DCP-3 relative à la composition de la commission des marchés ;
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

Considérant la volonté de l'université, dans le cadre de sa politique d'achat, d'assurer la transparence et la sécurité des procédures,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Nomination portant sur la présidence des commissions des marchés

Sont chargés de la représentation du Président de l'Université d'Aix-Marseille pour assurer la présidence de :

Commission centrale des marchés	
M. Laurent PEZARD	Professeur des Universités Directeur délégué du site Saint-Charles
Commissions des marchés de campus	
Campus Centre Mme Laurence MOURET	Doyenne de la Faculté des Sciences
Campus Aix en Provence Mme. Ariel MENDEZ	Vice-Présidente déléguée Droit, Economie, Gestion
Campus Timone M. Georges LEONETTI	Doyen de la Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales
Campus Luminy M. Romain LAFFONT	Directeur Polytech
Campus Etoile Mme Michelle SERGENT	Directrice déléguée du site de l'Etoile

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent PEZARD**, Président des commissions centrales de marchés, **Madame Michelle SERGENT**, Présidente des commissions de marchés du Campus Etoile, est désignée suppléante.

Article 3 - Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de l'Université et publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université. Il sera notifié aux intéressés.

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 février 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

